



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

Est par la présente donné par le soussigné, trésorier de la Ville d'Amqui, que:

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le rôle général de perception en regard de l'année d'imposition 2019 a été déposé au bureau du soussigné et il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Toute personne qui désire en prendre connaissance peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville au 20, promenade Marcel-Rioux, Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Amqui, ce 27 février 2019.

Michaël Côté
Trésorier